Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260305-20260303-DE

commune de LOUANNEC
LA CAMPAGNE À LA MER

Délib n° 2026-03-03

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 mars 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 16** **Quorum : 12**

Date de la Convocation : 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, LE MORVAN Céline, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Maurice PENNEC
Marie-Christine ZUINGHEDAU donne pouvoir à Marc BACUS
Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Sylvie CRAVEC
Catherine HAMANT donne pouvoir à Daniel ROLLAND
Régis ESNAULT donne pouvoir à Gervais EGAULT

Absents : MULÉ Bernard, MICHEL André

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Vote des taux

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2026 comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	:	38,07 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	67,30 %
- Taxe d'habitation	:	14,48 %

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 5 MARS 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais ÉGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)